

Montréal, le 22 mars 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

Destinataires : Tous les participants

**Objet : Demandes d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle de mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité
Dossier de la Régie : R-3944-2015**

Chère consœur, chers confrères,

Dans sa décision D-2016-032, la Régie convoquait les participants au dossier à une première séance de travail portant sur l'examen d'un premier bloc de cinq normes regroupées sous l'appellation **Bloc I - Production/Transport – Entretien des systèmes**. Cette séance de travail se tiendra le **31 mars 2016** prochain.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette première séance de travail. Cet ordre du jour intègre les préoccupations de la Régie, ainsi que celles des intervenants au dossier, telles que formulées dans leur correspondance du 18 mars 2016.

La formation au dossier me demande cependant de rappeler que, selon les termes de la décision D-2016-032¹, la Régie ne se prononcera pas, dans le présent dossier, sur la nouvelle méthodologie d'identification du RTP et sur l'approbation d'un nouveau Registre qui pourrait en résulter². Dans ce contexte, l'un des sujets annoncés par ÉLL dans sa liste du 18 mars dernier, en lien avec la « [c]larification de l'impact potentiel de la nouvelle méthodologie d'identification des éléments du réseau de transport annoncée par le Coordonnateur de la fiabilité dans le dossier R-3952-2015 à l'égard de cette norme »³, n'est donc pas intégré à l'ordre du jour établi.

¹ Paragraphe 34.

² Dossier R-3952-2015.

³ Pièce C-ÉLL-0007, p. 1.

Veillez agréer, chère consœur, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml
p. j.